

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h, au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente

PRÉSENCES

M. Bertrand Gemme Président (2024)
M. Maxime Turgeon Vice-président (2023)
M^{me} Élisabeth Farinacci Trésorière (2023)
M. Patrick Soucy Administrateur (2023)
M^{me} Marie-Claire Bérubé Secrétaire (2024)
M^{me} Maureen O'Farrell Administratrice (2023)
M^{me} Yanti Zhang Administratrice (2024)

Membre sans droit de vote :

M^{me} Catherine Vallières-Roland Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-

Sacrement

ABSENCE

M. Michel Houle Administrateur coopté (2023)

AUTRE PRÉSENCE

M. Denis Angers Historien et conférencier invité

M. Louis Bélanger Initiateur de SOS Saint-Sacrement et d'Espace

Communautaire Saint-Sacrement

Mme Marie LagierChef d'équipe – consultations publiquesMme Sayana KhuonConseillère en consultations publiquesMme Camille-Esther GaronConseillère en consultations publiques

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 22 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Conférence de M. Denis Angers sur l'histoire du quartier de Saint-Sacrement
- 4. Présentation des développements dans le projet de l'église du Très Saint-Sacrement
- 5. Informations relatives au déroulement des élections
- 6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022
- 7. Rapport annuel et états financiers 2022
- 8. Élections
- 9. Période d'information de la conseillère municipale
- 10. Période de questions et commentaires du public
- 11. Divers
- 12. Levée de l'assemblée

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Le président sortant, M. Bertrand Gemme, ouvre la réunion à 19 h. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Conférence de M. Denis Angers sur l'histoire du quartier de Saint-Sacrement

La <u>présentation de M. Angers</u> est disponible sur la page Facebook du <u>conseil de quartier</u> <u>de Saint-Sacrement</u> ainsi que sur la page <u>Saint-Sacrement</u> illustré.

M. Gemme remercie M. Angers pour cette excellente présentation.

Présentation des développements dans le projet de l'église du Très Saint-Sacrement

M. Louis Bélanger et M. Yvon Bussières, anciens marguillers de la défunte paroisse du Très Saint-Sacrement, rappellent les événements qui ont précédé la sauvegarde de l'église.

Depuis le classement du bâtiment par le ministère de la Culture et des Communications en mai 2022, le diocèse de Québec a institué en novembre une nouvelle paroisse nommée Saint-Pierre-Julien-Eymard (<u>Le Soleil, 22 novembre 2022</u>). L'église demeure fermée au culte et la mission de la nouvelle fabrique de paroisse est essentiellement d'administrer le bâtiment et de voir à sa requalification. Contrairement aux autres paroisses, il n'est pas nécessaire de résider dans la paroisse pour en être membre.

En effet, toute personne dûment baptisée, majeure et résidente du diocèse de Québec peut devenir membre de la paroisse et contribuer à sa mission. Il faudra réunir au moins

250 paroissiens et paroissiennes pour pouvoir procéder à l'élection du conseil de fabrique. C'est la mission que se sont donné M. Bélanger et M. Bussières et les membres de l'organisme Espace communautaire Saint-Sacrement.

Un formulaire est distribué aux personnes présentes. Une invitation à devenir membre de la paroisse sera également distribuée dans le quartier. Il est aussi possible de s'inscrire par courriel à l'adresse saint-sacrement@ecdq.org.

5. Informations relatives au déroulement des élections

> Mission et mandat du conseil de quartier

M^{me} Lagier, présidente d'élection, décrit brièvement le rôle des conseils de quartier ainsi que les mandats qui leur sont confiés (<u>voir la page web des conseils de quartier</u>).

M. Gemme précise le fonctionnement du conseil de quartier de Saint-Sacrement et les rôles qui ont été assumés par les différents membres qui le composent.

Le conseil d'administration doit être composé d'au moins 5 membres et d'au plus 11 membres dont 8 membres élus et 3 cooptés. Parmi les postes élus, 4 sont réservés à la gent féminine et 4 à la gent masculine.

Les mandats échus en 2023 sont ceux de Mme Farinacci, Mme O'Farrell et de M. Soucy, M. Turgeon, M. Houle. D'autres mandats ont pris fin en cours d'année soient ceux de M. Fortin, M. Fafard et M. Desmarais.

Les postes en élection ce soir sont au nombre de 2 pour les femmes et de 3 pour les hommes. Les postes cooptés pourront pour leur part être comblés lors de la prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier.

Appel de candidature

Les candidatures reçues sont celles de Mme Élisabeth Farinacci et de Mme Isabelle Blackburn ainsi que celles de M. Michel Houle et de M. Maxime Turgeon.

Toutes ces candidatures sont complètes, conformes et ont reçu les 10 appuis requis.

Mme Maureen O'Farrell a également déposé sa candidature mais n'a pas encore reçu tous les appuis requis.

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022.

7. Rapport annuel et états financiers 2022

Présentation et dépôt du rapport annuel 2022

M. Gemme présente le rapport annuel de l'année 2022.

Le rapport fait état des différents dossiers, projets et événements auxquels le conseil a participé ou contribué au cours de l'année écoulée, notamment le réaménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, le positionnement des stations de tramway dans le quartier, la dynamisation du chemin Sainte-Foy en collaboration avec l'Association des gens d'affaires, le projet de sécurité routière cyclo-mini, la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier, la tenue de spectacles dans les résidences pour

personnes âgées du quartier, le corridor scolaire du Stanislas et l'aménagement de l'avenue de Vimy. Plusieurs de ces dossiers se poursuivent en 2023.

M. Gemme remercie plus particulièrement M^{me} Catherine Vallières-Roland, M^{me} Marie Lagier et M^{me} Jocelyne Séguin ainsi que les administrateurs et administratrices qui ont contribué de diverses manières aux activités du conseil de quartier au cours de l'année écoulée.

Présentation et dépôt des états financiers

M^{me} Farinacci, trésorière, fait état des revenus et dépenses encourues en 2022. Le conseil a bénéficié de subventions de la part de la Ville de Québec pour un montant total de 8 100 \$, dont 2 100 \$ pour le fonctionnement, 3 000 \$ pour un projet de sécurité routière et 3 000 \$ pour deux projets d'initiatives.

Le conseil de quartier a engagé des dépenses de fonctionnement, principalement reliées au secrétariat, au registraire des entreprises et à l'abonnement à Monmontcalm, pour un montant de 2 068 \$. Les dépenses pour le projet de sécurité routière s'élèvent à 500 \$. Le montant non utilisé des subventions, soit 5 500 \$ est reporté en 2023 avec l'accord de la Ville

L'actif net au 31 décembre 2022 est de 9 524 \$.

Période de questions et commentaires

Aucune question ni commentaire.

Ratification du rapport annuel et des états financiers

RÉSOLUTION 23-AGA-01

Concernant la ratification du rapport annuel et des états financiers de 2022

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de ratifier le rapport annuel et les états financiers de 2022.

> Frais de secrétariat et d'assemblée générale

RÉSOLUTION 23-AGA-02

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 115 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2023.

8. Élections

Présentation des candidates et candidats

Les candidats et candidates sont invitées à se présenter tour à tour. Mme O'Farrell est invitée à compléter sa candidature et à se présenter comme membre cooptée.

M. Michel Houle est absent ce soir mais il a transmis un texte expliquant ses motivations. Après avoir été membre coopté pendant un an, il souhaite se représenter au sein du conseil d'administration. Il se dit heureux du projet d'initiative qu'il a supervisé en début d'année en organisant des spectacles dans les résidences pour personnes aînées et il souhaite poursuivre dans le même sens.

M. Maxime Turgeon est résident du quartier depuis 5 ans. Il a complété un mandat de deux ans au sein du conseil de quartier et souhaite le renouveler. En raison de sa formation professionnelle comme architecte, il s'intéresse de près aux projets de réaménagement urbain qui touchent l'environnement, la qualité de vie et le transport comme ceux du tramway, des corridors scolaires et des axes cyclables.

Mme Isabelle Blackburn est résidente du quartier depuis 5 ans mais le fréquente depuis plus d'une dizaine d'années puisque son fils étudie au collège Stanislas. Elle est journaliste de formation et adjointe exécutive au directeur de l'État civil. Ses champs d'intérêt sont les communications, les relations avec le public, la gestion, le management et le travail d'équipe.

Mme Élizabeth Farinacci est membre du conseil depuis 2 ans. Elle travaille dans le milieu des communications et est gestionnaire de la page <u>Facebook des résidents et résidentes</u> <u>du quartier Saint-Sacrement</u>. Elle souhaite renouveler son implication au sein du conseil.

> Scrutin

Le nombre de candidatures étant égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir, aucun scrutin n'est requis.

Annonce des résultats

Les candidates et les candidats sont élus par acclamation pour des mandats de deux ans. Un mandat élu d'un an demeure disponible pour les hommes et pourra être comblé à une autre assemblée.

Félicitations à tous les membres du conseil d'administration et sincères remerciements aux membres sortants.

La désignation des officiers du conseil de quartier (président, secrétaire, trésorier et viceprésident) se fera à l'assemblée ordinaire qui suivra la présente assemblée.

9. Période d'information de la conseillère municipale

Corridor Vélo cité, nouveau lien cyclable du chemin Sainte-Foy – Mme Vallières-Roland revient sur l'annonce faite la semaine dernière concernant un lien cyclable transitoire et évolutif de 2,4 km qui sera mis en fonction à titre de projet pilote entre l'avenue de Vimy et l'avenue des Érables. Un axe cyclable sécurisé par des bollards sera ajouté de chaque côté du chemin Sainte-Foy (communiqué 4 avril 2023).

Ce lien cyclable se veut un incitatif pour diminuer et apaiser la circulation automobile en particulier à proximité des corridors scolaires de l'école internationale Saint-Sacrement et de l'école Anne-Hébert.

Cet ajout pourra également contribuer à la redynamisation du chemin Sainte-Foy à l'instar d'autres projets comme celui de la rue Saint-Denis à Montréal (diminution du débit et de la vitesse ainsi que transfert du transport modal).

Deux voies de circulation et le stationnement sur rue seront retirés sur le tronçon concerné du chemin Sainte-Foy. Différentes mesures seront mises en place pour compenser les 67 espaces de stationnement perdus. Le stationnement public de l'avenue Marie-Rollet sera gratuit et le temps de stationnement sur rue sera augmenté sur les rues avoisinantes.

Le corridor cyclable quatre saisons sera aménagé au cours de l'été et fonctionnel à compter de l'automne prochain. Aucun changement ne sera permanent puisqu'il s'agit d'un

projet pilote. On estime que la fréquentation du chemin Sainte-Foy pourrait passer aux heures de pointe de 1 000 à 5 000 cyclistes par jour. À terme, le lien cyclable pourrait relier en ligne directe l'Université Laval à la Place D'Youville.

Dans l'ensemble le projet est bien reçu dans le quartier bien que des préoccupations subsistent de la part des commerçants et des citoyens. Les séances d'information vont se poursuivre le 18 avril avec les commerçants et le 20 avril avec les citoyens. Les directions d'école, les conseils d'établissement, la Table de concertation des aînés et la Table de concertation en accessibilité universelle seront également rencontrés au cours des prochaines semaines.

Questions et commentaires

Une cycliste souhaiterait comprendre le besoin d'un lien cyclable parallèle à celui qui existe déjà entre la rue Père-Marquette et l'Université Laval. Mme Vallières-Roland rappelle que le vélo-boulevard n'est pas en ligne directe et qu'il est utilisé de diverses manières. Plusieurs usagers souhaitaient un lien plus linéaire et rapide pour le travail. Il s'agit d'un projet pilote qui sera réévalué l'année prochaine. Les séances d'information du 18 et 20 avril pourront répondre davantage à la question.

Un citoyen s'interroge sur les origines d'un tel projet qui semble surgir de nulle part. Mme Vallières-Roland mentionne que le besoin d'un meilleur lien cyclable est-ouest a été mentionné à plusieurs reprises. Les conseils de quartier et des citoyens de Saint-Sacrement et de Montcalm souhaitent également depuis longtemps que la Ville adopte des mesures pour accroître la sécurité sur le chemin Sainte-Foy en particulier près des écoles.

M. Gemme souligne que le projet en a surpris plus d'un quand même. Il a toujours été question d'accroître la sécurité du chemin Sainte-Foy mais il n'a jamais été question de retrancher deux voies de circulation et du stationnement sur rue. Il comprend la surprise des commerçants et des citoyens. Mme Vallières-Roland mentionne que le projet est une opportunité d'agir sur un ensemble de mesures pour accroître la sécurité sur le chemin Sainte-Foy et améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Un citoyen s'interroge sur les répercussions d'un tel projet sur l'ensemble de la circulation dans le quartier et surtout sur le boulevard de l'Entente, après la mise en place du tramway sur le boulevard René-Lévesque. Mme Vallières-Roland indique que les responsables de la Ville se sont penchés sur les mesures de mitigation et qu'il en sera question lors des séances d'information du 18 et du 20 avril.

Mme Farinacci s'inquiète du comportement des cyclistes à proximité des écoles. Il y a parfois un manque flagrant de courtoisie. Mme Vallières-Roland indique que la signalisation sera adaptée et que les cyclistes seront sensibilisés à la courtoisie et au respect de l'ensemble des usagers.

Un citoyen qui a participé au comité de mobilité durable dans le quartier en 2017-2018 n'est pas surpris d'un projet de lien cyclable sur le chemin Sainte-Foy. La révolution du vélo électrique vient corroborer le besoin de liens cyclables plus directs, efficaces et sécuritaires, fort différents du vélo boulevard, plus familial et récréationnel. Il poursuit avec des commentaires sur l'aménagement de l'avenue Marguerite-Bourgeoys et suggère de contacter la Table de concertation Vélo. M. Turgeon, représentant du conseil de quartier à la Table, rappelle les interventions du conseil de quartier dans ce dossier et le choix qui a été proposé par la Ville d'une rue partagée sans marquage au sol.

10. Période de questions et commentaires du public

Aucune question ou commentaire n'est formulé.

11. Divers

Aucun point n'est traité.

12. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever l'assemblée générale à 21 h 40.

Les personnes présentes sont invitées à assister à l'assemblée ordinaire du conseil de quartier qui suit l'assemblée générale.

M. Bertrand Gemme

Mme Marie-Claire Bérubé
Secrétaire sortante

Président sortant